

Toulouse, le 21 juin 2017

## Communiqué de presse

### *Insee Analyses Occitanie n° 43*

## *Une économie maritime peu développée*

Au regard du nombre d'emplois dans l'économie maritime, l'Occitanie se situe parmi les dernières régions littorales de l'Hexagone avec les Hauts-de-France. Dans la région, neuf emplois maritimes sur dix relèvent du tourisme littoral ou des produits de la mer. En revanche, l'Occitanie est peu présente sur des activités plus capitalistiques ou techniques liées à la mer, telles que les transports, les travaux publics ou l'industrie maritimes. Il en résulte un niveau de rémunération plus faible pour les salariés de l'économie maritime dans la région et des non-salariés proportionnellement plus nombreux que dans les autres régions littorales. On compte d'ailleurs peu d'établissements employeurs en Occitanie, dont un seul de 200 salariés ou plus.

Tout en étant peu développée sur l'ensemble de la région, l'économie maritime représente néanmoins plus de 12 % de l'emploi total sur certaines zones d'emploi littorales.

#### **L'économie maritime occitane à la traîne**

Les emplois maritimes dans la région Occitanie, au nombre de 26 800 en 2013, représentent 6,5 % de l'emploi maritime de France métropolitaine. C'est 4,5 fois moins d'emplois qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur et presque deux fois moins qu'en Nouvelle-Aquitaine.

Le poids des emplois maritimes dans l'emploi total y est l'un des plus faibles des régions littorales métropolitaines, à égalité avec les Hauts-de-France et après la Corse : 1,2 % contre 1,5 % pour la France métropolitaine.

Le tourisme littoral représente les trois quarts de l'emploi maritime de l'Occitanie, un poids plus important que dans les autres régions littorales hors Corse. Si on exclut ce tourisme littoral, l'économie maritime occitane ne représente plus que 6 750 emplois.

#### **Une économie maritime basée sur le tourisme littoral et les produits de la mer**

L'Occitanie arrive en quatrième position des régions métropolitaines pour le nombre d'emplois dans le tourisme littoral. Il s'agit d'un tourisme de masse, peu générateur d'emplois permanents et de dépenses sur place.

Après le tourisme littoral, le domaine le plus important de l'économie maritime est dans la région comme dans l'ensemble de la métropole celui des produits de la mer : il concerne 3 000 emplois en Occitanie, soit 11 % des emplois maritimes.

Les autres domaines sont peu représentés dans la région. La côte languedocienne, située entre les très gros ports de Barcelone et de Marseille, n'a pas développé son économie maritime dans les activités portuaires comme le transport de marchandises et de personnes. Il en est de même pour les activités industrielles comme les chantiers navals, absents en Occitanie.

### **Peu de gros établissements employeurs dans l'économie maritime occitane**

L'Occitanie comprend 650 établissements employeurs dans l'économie maritime en 2013, hors tourisme littoral et Marine nationale. La région n'abrite qu'un seul établissement employeur de 200 salariés ou plus, sur les 115 que compte la France métropolitaine : il s'agit du centre de prévision de la Marine nationale basé à Toulouse qui relève du domaine de l'intervention publique. Dans chacune des autres régions littorales de l'Hexagone, on en dénombre au moins 12. Ils relèvent très souvent de la construction et de la réparation de navires ou du transport maritime et fluvial.

Compte tenu de ces particularités, la proportion de non-salariés dans l'économie maritime occitane est particulièrement élevée : elle atteint 17 % en 2013, devant la Nouvelle-Aquitaine (15 %) et loin devant la Normandie (8 %). Les non-salariés sont surtout présents dans le domaine des produits de la mer en Occitanie : 42 % contre 22 % en France métropolitaine.

### **Une rémunération faible chez les salariés occitans**

Dans la région, les salariés de l'économie maritime (*hors Marine nationale*) gagnent moins que ceux des autres régions littorales de l'Hexagone. Tous domaines confondus, le salaire annuel moyen est 16 % plus faible qu'en moyenne sur l'ensemble de la métropole. En effet, le tourisme littoral et les produits de la mer sont les deux domaines les moins rémunérateurs de l'économie maritime et ils concentrent 84 % des emplois salariés de l'économie maritime occitane. L'absence de grands établissements explique aussi des salaires plus faibles dans la région.

### **Un nombre de salariés en baisse dans les activités 100 % maritimes**

Dans les activités directement liées à la mer (*hors Marine nationale*), le nombre d'emplois en Occitanie diminue entre 2008 et 2013. La baisse s'élève à 10 % en Occitanie mais elle reste faible en volume (autour de 500 emplois en cinq ans). Cette baisse est très nette chez les salariés (- 13 %), au même niveau que dans les Pays de la Loire. Concernant les emplois non salariés, leur nombre se maintient en Occitanie, alors qu'il baisse dans les autres régions littorales de l'Hexagone.

### **Une économie maritime concentrée sur quelques zones d'emploi**

En Occitanie, les sept zones d'emploi littorales concentrent 93 % de l'emploi maritime régional (*hors Marine nationale*) en 2013. Le poids de l'économie maritime est élevé dans les zones d'emploi d'Agde-Pézenas, de Sète et de Céret, où il dépasse 12 % de l'emploi total. Il est plus faible sur la zone de Narbonne (7 %) et sur celles de Béziers et de Perpignan (3 % pour chacune). Ainsi, sur certaines zones littorales marquées par le chômage, l'économie maritime et son renouveau peuvent peser pour relancer l'emploi.

Le tourisme littoral est par nature important sur les zones d'emploi littorales, où il représente presque 9 emplois maritimes sur 10, à l'exception de Sète et de Montpellier. La zone d'emploi de Sète se caractérise aussi par l'importance des produits de la mer.

#### **Pour en savoir plus**

- « Économie maritime française 2011 », Ifremer, Synthèse des données économiques maritimes françaises (DEMF) 2013
- « Synthèse statistique de la façade méditerranéenne », Observatoire national de la mer et du littoral, mars 2016
- « L'économie maritime : des activités diverses et localisées », *Insee Première* n° 1573, novembre 2015